Kergadalen (de)

Maintenue à l'intendance (1699)

Jacques Sébastien de Kergadalen, sieur du Drevers, obtient le 2 juin 1699 de l'intendant de Bretagne la décharge d'une assignation à comparaître pour usurpation de noblesse, et sa maintenue dans la dite qualité.

Louis Bechameil, chevalier, marquis de Nointel, conseiller du roy en ses conseils, maitre des requêtes ordinaire de son hotel, commissaire departy par Sa Majesté pour l'execution de ses ordres en Bretagne.

Entre messire Charles de la Cour de Beauval, [p. 286] chargé par Sa Majesté de l'execution de sa declaration du 4 septembre 1696 concernant la recherche de la noblesse, poursuite et diligence de maitre Henry Gras, fondé de sa procuration en cette province, demandeur en assignation du 12 may 1696 d'une part,

Et Jacques Sebastien de K/gadalem, ecuier, sieur du Devers, demeurant en la parroisse de Pleyben, eveché et ressort de Quimper, deffendeur, d'autre.

Veu la declaration de Sa Majesté dudit jour 4 septembre 1696, l'arrest du Conseil rendu pour l'execution d'icelle le 26 fevrier 1697, l'exploit d'assignation donné devant nous le 12 may 1698 à la requête dudit de Beauval audit sieur de K/dgadalon pour representer les titres en vertu desquels il prend la qualité d'ecuier, sinon et à faute de ce estre condamné aux peines portées par ladite declaration.

L'acte de comparution et declaration faite à notre greffe le 7 juin audit an 1698 par ledit sieur de Kergadalen, assisté de maitre Guillaume Taillart son procureur au parlement, de soutenir les qualités de noble, ecuier, et chevalier comme issu d'ancienne extraction noble, et porter pour armes d'argent au greslier de sable lié en sautoir, surmonté [p. 287] d'un epervier d'or, au chef d'azur.

La genealogie et filiation dudit sieur de Drevers par laquelle il articulle estre descendu d'Yves de K/gadalen et d'Adelice Floch,

- Source : Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Ms fr 32286, pp. 285-294.
- Transcription : Amaury de la Pinsonnais en janvier 2020.
- Publication: www.tudchentil.org, août 2021.

qui eurent Yves de K/gadalen, 2^d du nom, marié en premieres noces à Azenor de K/huon, et en secondes à Jeanne de K/salaun, dont est issu Hervé K/gadalen, qui a eu de Juzette Gauvain, Pierre de K/gadalen, dont et d'Isabeau Le Glas est sorty Yves de K/gadalen, 3^e du nom, lequel a eu d'Isabeau de Tremarec, Pierre de K/gadalen, 2^d du nom, marié à Catherine Omnes, desquels est issu Louis de K/gadalen, qui a eu de Jeanne du Cosquer-Bara-Rosambo, François de K/gadalen, qui de son mariage avec Jeanne de Jaureguy a eu Guy Corentin de K/gadalen, et ledit Jacques Sebastien de K/gadalen deffendeur.

Pour la justiffication de laquelle genealogie, est par luy raporté une copie collationnée du contract de mariage de messire Guy Corentin de K/gadalem, chevalier, seigneur du Drevers, avec damoiselle Anne Brigide de Muzuillac, du 22 fevrier 1667.

Copies d'arrest du parlement de Bretagne des 21 juin et 20 juillet 1678 dans lesquels les qualités [p. 288] de messire et d'ecuier sont données au deffendeur.

Contract de mariage du 15 aoust 1643 de messire François de K/gadalen, chevalier de l'ordre du roy, seigneur du Drevers et autres lieux, avec damoiselle Jeanne de Jaureguy.

Copie collationnée par un secretaire du roy de l'acte de tutelle de Guy Corentin et Jacques de K/gadalen et autres enfants mineurs de messire François de K/gadalen et de dame Jeanne de Jaureguy du 6 decembre 1661.



D'argent à un greslier de sable surmonté d'un épervier d'or, au chef d'azur.

Inventaire des titres et papiers trouvés après la mort de messire François de K/gadalen representés par ladite de Jaureguy en presence de messire Guy Corentin de K/gadalen, seigneur baron de Goarlot, son fils aîné, heritier principal et noble, du 2 janvier 1662.

Extrait baptistaire du 3 fevrier 1649 de Jacques Sebastien de K/gadalen, fils de messire François de K/gadalen et de ladite de Jaureguy.

Pouvoir adressé par Sa Majesté le 24 may 1654 a monsieur le maréchal duc de la Melleraye pour donner le collier de l'ordre de Saint-Michel à François et Guy de K/gadalen, pere et fils, gentilshommes ordinaires de la Chambre.

Lettres de cachet auxdits sieur de K/gadalen sur ce sujet.

Certificat dudit sieur de la Melleraye de leur avoir donné le collier dudit ordre et receu d'eux le serment.

Certificats des fermiers [p. 289] à l'arriere-ban rendus par le deffendeur.

Extraits baptistaires legalisés des 26 mars 1617, 18 mars 1618, 21 decembre 1620 et 25 septembre 1622 de François, Vincent, Marie et Françoise de K/gadalen, enfants de noble homme Louis de K/gadalen et de damoiselle Jeanne du Cosquer, sieur et dame du Drevers.

Copie collationnée sur la minutte originalle du contract de mariage de Marie de K/gadalen, fille de messire Louis de K/gadalen et de ladite du Cosquer, seigneur et dame du Drevers, du 18 janvier 1640, dans lequel contract lesdits François, Vincent et Françoise sont raportés avoir signé.

Partage noble du 6 septembre 1648 donné par messire François de K/gadalen, seigneur du Drevers, à Françoise de K/gadalen, sa juveigneure, dans la succession dudit Louis de K/gadalen, leure pere, en presence de ladite du Cosquer, leur mere.

Transaction du 10 janvier 1605 faite entre ecuier Hervé Toulalan et damoiselle Catherine Omnes, en qualité de mere et tutrice d'ecuier Louis de K/gadalen, son fils et heritier principal et noble d'ecuier Pierre de K/gadalen son pere, au sujet d'une succession echeue audit Pierre par la mort de damoiselle Marguerite de Tremarec.

Contract de mariage du 3 novembre 1614 [p. 290] de Françoise de K/gadalen, fille puisnée dudit Pierre de K/gadalen et de ladite Omnes, par lequel apert qu'on luy donne son partage noblement.

Quittance du 2 janvier 1603 du payement fait par ladite Omnes en ladite qualité de tutrice, du rachapt dû à la seigneurie de Quistinic par ecuier Louis de K/gadalen, à cause de la mort d'ecuier Yves de K/gadalen, son frere aîné, tous deux enfans de noble ecuier Pierre de K/gadalen.

Transaction du 1^{er} may 1600 faite au sujet d'un partage par ladite Omnes en ladite qualité de mere et tutrice dudit Yves de K/gadalen, fils de noble Pierre de K/gadalen.

Contract de mariage du 23 juin 1533 d'Yves de K/gadalen, ecuier, sieur du Drevers, avec damoiselle Isabeau de Tremarec.

Acte de tutelle du 5 janvier 1555 de Pierre de K/gadalen, fils aîné heritier principal et noble dudit Yves et de ladite de Tremarec, justiffiée tutrice.

Acte d'emancipation du 3 decembre 1556 de noble homme Pierre de K/gadalen, fils aîné heritier principal et noble dudit Yves de K/gadalen et de ladite de Tremarec.

Permission du 13 janvier 1561 donnée par l'evêque de Quimper à Allain de K/gadalen, de permutter un benefice dans laquelle il est qualifié *nobili* viro.

Partage noble du 22 [p. 291] novembre 1576 donné par ledit Pierre de K/gadalen, ecuier, sieur du Drevers, fils aîné heritier principal et noble dudit Yves de K/gadalen et de ladite de Tremarec, à damoiselle Louise de K/gadalen sa sœur juveigneure des biens de leur pere et mere.

Autre partage noble du 16 aoust 1579 entre ledit Pierre de K/gadalen et ses sœurs puisnées.

Kergadalen (de) - Maintenue à l'intendance (1699)

Cinq actes et pièces justiffians le comportement noble dudit Pierre de K/gadalen.

Contract de mariage du 5 janvier 1528 de Marguerite de K/gadalen, fille puisnée de Pierre de K/gadalen, ecuier, 1^{er} du nom, et de damoiselle Isabeau Le Glas, en presence d'Hervé de K/gadalen, ecuier, pere dudit Pierre 1^{er} et d'Yvon de K/gadalen, fils aîné, heritier principal et noble expectant dudit Pierre, et de ladite Le Glas, et frere de ladite Marguerite.

Lettres patentes du roy François I^{er} du 10 may 1533 par lesquelles il maintient Yves de K/gadalen, fils aîné principal et noble dudit Pierre dans les prerogatives et préeminences de l'eglise de Pleyben qu'on luy disputoit.

Extrait des registres de la chambre des comptes qui prouve que ledit Yves de K/gadalen a passé a la montre des nobles de 1535 et qu'il a rendu foy et hommage de [p. 292] ses terres sujettes à rachapt par le decèz de Pierre et Hervé de K/gadalen, son pere et son ayeul.

Contract de mariage du 26 juillet 1557 d'Isabelle de K/gadalen, fille puisnée d'Yves de K/gadalen et de ladite de Tremarec, sœur de noble Pierre de K/ gadalen.

Acte du 3 novembre 1578 par lequel apert que noble homme Pierre de K/gadalen, sieur du Drevers, receuille [sic] la succession de ladite Isabelle de K/gadalen en qualité de fils aîné heritier principal et noble, de nobles gens Yves de K/gadalen et de ladite de Tremarec.

Transaction du 22 janvier 1531 entre Pierre de K/gadalen, ecuier, seigneur du Drevers, et Hervé de K/gadalen son pere, au sujet de la succession de Juzette Gauvain, mere dudit Pierre.

Transaction du 31 decembre 1573 entre noble homme Pierre de K/gadalen, sieur du Drevers, et François de K/gadalen, recteur de Landelleau, au sujet de la succession d'Hervé de K/gadalen et de ladite Gauvain.

Contract de mariage du 12 octobre 1541 de Françoise de K/gadalen, fille de Pierre de K/gadalen, seigneur du Drevers, et petite fille dudit Hervé.

Transaction du 26 avril 1556 en forme de partage noble de la succession de Pierre de K/gadalen et d'Isabeau Le Glas, sa femme.

Transaction du 11 septembre 1475 entre Hervé de K/gadalen, fils aîné [p. 293] principal et noble d'Yvon de K/gadalen et de damoiselle Jeanne de K/salaun, seconde femme dudit Yvon, au sujet de son douaire.

Acte du 28 janvier 1495 par lequel apert que ledit Hervé donne une partie de son manoir de K/gadalen à titre de convenant.

Extrait des registres de la chambre des comptes prouvant qu'Hervé de K/gadalen a paru à la montre des nobles de la parroisse de Pleyben en 1481.

Transaction du 27 janvier 1489 entre Hervé de K/gadelen, fils aîné heritier principal et noble d'Yves de K/gadalen, et ledit Yves aussy fils aîné principal et noble d'autre Yves de K/gadalen et d'Adelice Floch, et Beatrix de K/gadalen.

Acte du 6 decembre 1490 prouvant que ledit Yves de K/gadalen estoit fils

d'autre Yves et de ladite Le Floch.

Proces verbal dressé le 21 juillet 1698 par le sieur Beschart, alloué du presidial de Rennes, notre subdelegué, de la representation des titres cy-dessus dont il a donné acte pour en estre pris communication par ledit de Beauval.

Contredit dudit de Beauval signifié le 24 janvier dernier.

Repliques dudit sieur de K/gadalen du 6 fevrier.

Autre contredit dudit de Beauval du 18 dudit mois de fevrier.

Tout consideré.

[p. 294] Nous, commissaire susdit, ayant egard à la representation desdits titres et y faisant droit, avons dechargé et dechargeons ledit Jacques Sebastien de K/gadalen, sieur du Drevers, de l'assignation à luy donnée par devers nous le 12 may 1698 à la requeste dudit de Beauval, en consequence le maintenons et gardons en la qualité de noble et d'ecuier d'extraction, ensemble ses descendans nés et à naître en legitime mariage, ordonnons qu'il jouira des privileges et exemptions attribuées aux autres gentilshommes du royaume, tant qu'il ne fera acte derogeant à noblesse, et sera inscrit dans le catalogue des nobles de la province de Bretagne qui sera par nous envoyé au Conseil conformement à l'arrest le deuxième juin mil six cent quatre vingt dix neuf.

Signé Bechameil.